

Le Sous-comité recommande donc :

22. **Que des programmes tels les Jeux du Canada (d'été et d'hiver), PARTICIPaction et Athlètes-maîtres, qui ont des adeptes dans toutes les régions du Canada et qui encouragent la promotion de l'unité, de l'identité et de la fierté nationales soient développés.**

B. Financement du sport amateur

Bien qu'ils varient selon la catégorie sportive, les coûts sont en général relativement élevés lorsqu'il s'agit de faire progresser un athlète dans son sport. Dans le but d'alléger le fardeau financier inhérent à la formation des athlètes de haut calibre, le gouvernement fédéral accorde à ces derniers une aide financière pour éponger leurs frais de subsistance et d'entraînement et leur permettre d'atteindre l'excellence. Il le fait par l'entremise du Programme d'aide aux athlètes (PAA), dont les critères, les modalités et les montants de prestation sont fixés par Sport Canada. L'athlète a accès à sept paliers d'aide financière, selon son niveau de performance. En date du 28 février 1990, quelque 815 athlètes étaient effectivement brevetés en vertu du PAA.⁽¹⁸⁾

Le Groupe de travail traite dans son rapport de l'aide financière versée aux athlètes de haut calibre et reconnaît que ce soutien, qu'il vienne du secteur public ou du secteur privé, est important pour leur permettre d'accéder à des niveaux élevés de performance. Il recommande de rendre le PAA plus accessible et d'évaluer les demandes d'aide en fonction des besoins et du mérite de l'athlète. Il propose également de mettre sur pied un mécanisme qui permettrait à l'athlète qui a bénéficié de subventions publiques d'aider, à son tour, l'association ou le mécanisme qui l'a encouragé et lui a permis de connaître le succès.

Un certain nombre d'athlètes de haut calibre reçoivent une aide financière substantielle grâce à leurs agents et parrains. Effectivement, parmi les cinq athlètes brevetés qui ont comparu lors d'une réunion à huis clos devant le Sous-comité, certains ont affirmé que ceux dont les exploits sont reconnus au niveau international n'ont pas toujours besoin des subventions de Sport Canada, parce que leur niveau de performance leur permet de se financer autrement que par l'entremise des programmes de financement public. Dans cet ordre d'idées, la Commission Dubin est dite d'avis que les moyens financiers de l'athlète devraient être un facteur à considérer lorsqu'il s'agit de déterminer si des fonds doivent lui être accordés.

⁽¹⁸⁾ D'après les données fournies par Condition physique et Sport amateur.